

FORMATION DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES (TMS) DE L'ENTREPRISE



PRÉ-REQUIS ET CONDITIONS PRÉALABLE D'INSCRIPTION

Au préalable de l'inscription de la Personne Ressource à la formation, le chef d'entreprise doit avoir suivi une journée de formation sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par le réseau AT/MP (Carsat).

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en oeuvre un projet de prévention des TMS dans leur entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS.

OBJECTIFS

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en oeuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

PROGRAMME DE FORMATION

La démarche de projet TMS

- Situer le programme TMS pros
- Connaître les enjeux des TMS,
- Situer son entreprise par rapport aux TMS,
- Connaître la méthodologie de projet,
- Situer les acteurs du projet
- Mobiliser les acteurs du projet,
- Savoir animer le groupe de travail
- Mise en place du projet dans une démarche collective,

La compréhension des TMS,

- Connaître les principales atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité,
- Identifier les facteurs de risque (risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement)
- Identifier les éléments qui structurent la situation de travail : les déterminants
- Dépister et hiérarchiser les situations à risque TMS
- Réaliser une évaluation hors poste
- Mettre en oeuvre une analyse de l'activité par l'observation des salariés
- Elaborer un plan d'action de transformation des situations de travail
- Mettre en place et suivre le plan d'action
- Evaluer et pérenniser la démarche de projet TMS PROS

FORMATION DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) DE L'ENTREPRISE



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposés didactiques
- Diaporama, Paperboard, Echanges / Discussions,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Travail en groupe
- Accompagnement du formateur en entreprise.
- Échanges et retours d'expériences.
- Remise de supports

VALIDATION

- À l'issue de la formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par PREVHOM SARL.
- Cette formation est assurée par, Jocelyn SIMON, formateur faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable auprès de vos caisses régionales.

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Document d'évaluation de satisfaction
- Validation du projet et des travaux lors des travaux intersessions
- Attestation de présence
- Attestation de fin de formation individualisée

DURÉE : 42 HEURES

- 6 jours : 2j+2j+1j + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise située après session de 2 jours.